

**Réunion interrégionale des CROS et des CDOS
du Nord Ouest
Samedi 10 janvier 2009
Maison départementale des sports RENNES**

Liste des dirigeants présents

Présents :

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| CNCD | PLANCHOT Georges |
| CROS Basse Normandie | PEAUGER Jean-Pierre |
| | VILTARD Pierre Louis |
| CROS Haute Normandie | BACOURT Bernard |
| | ANTUNEZ Victorio |
| CROS Bretagne | THOMAS Lucien |
| CROS Pays de la Loire | RETAILLEAU Marcel |
| | COISY Daniel |
| | BRAUD Hubert |
| CDOS Seine Maritime | CLET Marcel |
| CDOS Manche | DEVIC Michel |
| | LAINE Hervé |
| | FONTAINE Alain |
| CDOS Orne | VANNIER Christian |
| CDOS Morbihan | MEAUDE Jean François |
| | DANIEL Alban |
| CDOS Côtes d'Armor | LEMAITRE Pierre |
| | MARCHE Louis |
| CDOS Mayenne | BESNIER Camille |
| | CAILLEREZ François |
| CDOS Sarthe | DAVY Brigitte |
| CDOS Maine et Loire | LECLET André |
| | BEAUMONT Yves |
| | FREMONT Jean François |
| CDOS Vendée | RONDEAU Anne Marie |
| | BIDAUD Jean Marie |
| | PIVETEAU Gérard |
| | BRETON Jean Yves |
| CDOS Loire Atlantique | JOYEUX Michel |
| | HEBEL Jo |
| CDOS Ille-et-Vilaine | BRUNET Serge |
| | SMITH Jean |
| | BERCHE Gérard |
| | GUISSET Monique |
| | LOUAPRE Louis |

Excusés

Françoise MEDERNACH
CDOS du Finistère
CDOS du Calvados
CDOS de l'Eure

Ouverture par Serge BRUNET, président du CDOS d'Ille-et-Vilaine et animateur de l'inter-région

Serge BRUNET ouvre la séance en remerciant les nombreux participants à cette dernière réunion de l'Olympiade et particulièrement Georges PLANCHOT, président du CNCD. Il adresse une amicale pensée à Bernard HERY, président du CDOS des Côtes-d'Armor qui est souffrant mais garde un excellent moral ; il lui adresse ses vœux de prompt rétablissement. Puis il présente les excuses des représentants des CDOS de l'Eure et du Finistère. Il propose ensuite de passer immédiatement à l'ordre du jour de la réunion.

Première partie : les bilans

Bilan de l'Université d'été de Saint Marcel (Eure)

Serge BRUNET rappelle que les actes de cette Université ont été prêts dès le mois de novembre et mis sur site à la disposition des CROS et des CDOS. Il en est de même du compte-rendu de la réunion du collectif interrégional qui s'est tenue à Rennes le 20 octobre 2008. Il souligne l'accueil remarquable organisé par le CDOS de l'Eure assisté du CROS de Basse Normandie, du Conseil général et de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports. Il adresse ses plus vifs remerciements à Jean-Jacques BACHELOT et à toute son équipe. Puis il invite les participants à faire part de leurs observations sur ces deux journées.

Les observations formulées sont synthétisées ci-dessous :

- un très bon travail a été effectué par rapport au contenu relatif à la gouvernance du sport, avec l'accompagnement d'Henry NOGUÈS ; le travail en ateliers, bien qu'inégal, s'est révélé intéressant.
- la faible participation des salariés a été particulièrement soulignée, diverses raisons ayant été évoquées pour expliquer cette faiblesse :
 - o manque d'intérêt pour le thème retenu ;
 - o rétention de l'information par certains élus de certaines structures, élus qui ne souhaitent pas qu'un travail commun entre élus et salariés soit engagé ;
 - o difficultés relatives au calendrier retenu, à la fin des vacances et à la veille de la rentrée scolaire ;
 - o éloignement du lieu choisi, ce qui implique des temps d'absence assez longs à compenser par des temps de récupération ;
 - o importance du coût engendré pour les salariés alors que les budgets sont relativement serrés ; la proposition de commencer dès le jeudi alourdirait encore cette charge ;
 - o les réunions communes entre élus et salariés entraînent le risque d'une certaine retenue de ces derniers ;
- Il convient en conséquence de dégager certaines leçons :
 - o les thèmes sont à adapter non seulement aux élus mais également aux salariés ;

- il serait peut-être envisageable d'organiser des conférences téléphoniques qui permettent également des échanges fructueux ; mais le nombre de participants est alors limité et les participants à l'Université apprécient également les échanges conviviaux que ne leur apporte pas cette forme de relations ;
- peut-être serait-il envisageable d'organiser une réunion composée exclusivement de salariés en un point plus centralisé mais l'objectif de partager avec les élus ne serait alors plus atteint ;
- réunir les salariés un ou deux jours par an, cela fait également partie des obligations de l'employeur au titre de la formation ; la participation des salariés devrait donc être la règle et les CROS et CDOS se doivent de faire l'effort de les envoyer dans ce type de regroupement ; les échanges sont toujours valorisants, y compris au cours des repas ;
- le besoin de réunions communes entre élus et salariés s'impose dès lors que le thème est bien choisi afin de pouvoir être partagé ; dans le cas contraire, les échanges entre salariés pourraient suffire ;
- une solution alternative pourrait consister à effectuer un travail de réflexion séparément (élus d'un côté, salariés de l'autre) puis de réaliser ensuite une mise en commun.

Serge BRUNET rappelle alors que l'inter région Nord-Ouest se situe en avance en France : elle a su initier un travail entre les salariés d'abord, puis entre salariés et élus en vue d'aboutir à certaines décisions communes. Ce sont des temps forts de la concertation qui s'avèrent positifs même si par ailleurs ils peuvent présenter quelques points faibles. Il constate que certains collègues ne semblent pas conscients de ce que pensent les salariés.

Le collectif inter régional propose de continuer dans cette logique : pour mieux se comprendre, il faut se voir. La réflexion commune entre élus et salariés – sur des thèmes bien choisis – ne peut que s'avérer positive. Aussi convient-il d'attirer encore plus de participants à nos moments forts : une centaine de personnes pour les 18 structures, cela s'avèrerait tout à fait concevable. Et pour cela, il faut faire participer nos collègues qui exercent des responsabilités : ce sera l'un des challenges pour la prochaine Olympiade. Et bien entendu, il s'agit là d'une action de formation.

Quelques observations sont encore formulées par divers participants :

- "on n'attire pas les mouches avec du vinaigre mais avec du miel" ; de la même façon, le choix des thèmes constitue un aspect déterminant ; sinon, on risque un effet inverse de démobilisation, surtout pour les salariés ou les élus peu motivés ;
- certains pensent que, s'agissant d'une action de formation, l'employeur peut contraindre le salarié à s'y rendre ; par contre, d'autres font remarquer que le monde associatif sportif n'est pas celui de l'entreprise, les relations y sont différentes : il serait par conséquent mal venu d'imposer la participation des salariés à ces regroupements.

En conclusion, Serge BRUNET rappelle que ce sont les hommes qui font les structures ; de notre capacité à travailler tous ensemble dépend de façon déterminante l'évolution de notre dispositif.

Bilan du fonctionnement du collectif de l'inter région durant l'Olympiade

Serge BRUNET remercie les membres du collectif qui ont tenu trois réunions annuelles auxquelles s'ajoute une conférence téléphonique en vue de la préparation de l'Université d'été.

Pour lui, la plupart des objectifs fixés ont été tenus. Puis, il évoque le groupe de travail relatif à la mutualisation du travail des salariés et passe la parole à André LECLET.

André LECLET rappelle que le groupe comprend trois élus (Gérard BERCHE, Patrick GENIN et lui-même) et trois salariés (Jérôme PAILLAT, Françoise TREDAN, Valérie VERTPRE). Le groupe de salariés n'a pas eu le temps nécessaire pour préparer le questionnaire destiné à mieux connaître les travaux exécutés par les salariés de nos structures. Ce sera fait prochainement et les réponses serviront de base pour les thèmes de réflexion lors de la prochaine Université d'été. Il tient à préciser, suite à l'observation faite par un collègue, que l'enquête devra être avalisée par le collectif et qu'elle sera adressée aux structures sous couvert de leur président.

Il précise ensuite que les contacts informels entre les personnels existent surtout depuis la réunion de Laval et qu'il convient maintenant de trouver le "ciment" permettant de les motiver. Puis il rappelle qu'à la réunion regroupant les salariés à Saint Marcel, aucun élu n'a trouvé le temps nécessaire pour travailler avec eux ; peut-être conviendrait-il d'être plus directif quant à l'organisation ?

Serge BRUNET affirme alors que la dynamique de l'inter région est à reconduire ; le travail effectué est d'ailleurs en parfaite cohérence avec la mise en place des référents et des experts. Il rappelle que l'inter région a eu également l'initiative du développement des formations relatives à l'accès des jeunes aux responsabilités. Mais c'est l'un des points faibles de l'inter région maintenant et l'objectif de la création d'une "commission interrégionale des jeunes" n'a pas pu être atteint.

Jean SMITH (CDOS Ile-et-Vilaine) fait état d'un très bon fonctionnement des formations de jeunes au début, suivi d'un échec au cours des deux dernières années, échec qui nous incombe certes, mais également à la Commission Nationale Jeunes ; en effet, les stages ont été placés durant 4 années sous la responsabilité du niveau national, mais la transition vers les niveaux inter régional, régional ou départemental s'est mal faite. Il convient de relancer le stage national pour les personnes déjà engagées. Quelques commissions jeunes fonctionnent correctement créant ainsi une source de renouvellement, mais ce n'est pas toujours une réussite. La solution est de créer une nouvelle dynamique en partant du niveau national. Il signale qu'en Ile-et-Vilaine, la commission jeunes fonctionne sur quelques projets comme par exemple la participation au Camp Olympique de la jeunesse (qui se déroulera cette année en Seine Maritime).

En Seine Maritime, le CDOS a réuni 40 candidatures pour 30 places lors du stage de formation destiné à des jeunes de 18 à 25 ans ; une convention avait été passée avec l'UNSS et avec la FNSU.

Le président du CROS de Bretagne signale que dans le cadre des Trophées, 40 jeunes ont été réunis et avaient le choix entre deux orientations : soit le dirigeant sportif, soit les nouvelles technologies.

Serge BRUNET signale à nouveau que l'inter région a apporté des innovations au niveau national : elle a ouvert le chemin afin que d'autres inter régions aient également la capacité à se fédérer. Le travail réalisé était suivi par les instances parisiennes, aussi bien par Henri SERANDOUR que par Georges PLANCHOT et l'ensemble de l'exécutif du CNOSF.

Georges PLANCHOT confirme qu'en effet, l'inter région a réussi des rassemblements remarquables et a constitué un modèle. Mais une réelle volonté politique présidait à son fonctionnement. L'objectif visé est bien que les inter régions soient élargies à d'autres personnes que les présidents en vue d'assurer une continuité certaine et de composer un collectif important. L'un des objectifs consiste à faciliter et développer les relations entre les CDOS et les CROS et d'aboutir à la constitution d'équipes régionales.

Puis Georges PLANCHOT revient sur l'Université d'été ; 2 sujets lui paraissent intéressants à explorer : l'intérêt de l'opération et son contenu. En ce qui concerne l'intérêt, il est indéniable en ce qui concerne le regroupement des salariés entre eux et celui des élus entre eux, mais il demeure une interrogation relative aux réunions rassemblant à la fois des élus et des salariés ; en ce qui concerne le contenu, il découle de la réponse à l'interrogation posée.

Par ailleurs, il pense qu'une filière est à étudier, celle de la formation avec la participation des OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), ce qui pourrait régler la question du coût de l'opération.

En conclusion, Serge BRUNET adresse ses remerciements à Henri SERANDOUR et à Georges PLANCHOT pour le suivi de l'inter région et pour les moyens financiers qui lui ont été alloués. L'enveloppe était satisfaisante, elle a permis la mise en place des regroupements.

Deuxième partie : les perspectives 2009

L'Université d'été 2009

Serge BRUNET propose de ne pas couper la dynamique. Et il donne la parole à André LECKET afin de faire état des propositions retenues par le collectif interrégional qui s'est réuni au mois d'octobre.

En ce qui concerne la durée de l'Université d'été 2009, André LECKET annonce qu'elle pourrait s'organiser sur trois jours afin de répondre à la demande des salariés souhaitant disposer de leur samedi afin de régler les questions de garde des enfants :

- début de l'Université le jeudi après-midi (après le repas pris en commun) pour les salariés uniquement ;
- le vendredi serait une journée commune regroupant élus et salariés et serait consacrée à un thème à préciser ;
- le samedi matin serait réservé aux élus pour leur réunion politique, les salariés ayant pu rentrer dès le vendredi soir.

Les thèmes proposés pour les salariés le jeudi après-midi porteraient sur deux sujets :

- être salarié associatif, qu'est ce que cela signifie ?
- la mutualisation des tâches en vue d'un enrichissement collectif.

Deux temps de travail seraient prévus dans l'après-midi : un temps entre salariés exclusivement ; un temps entre salariés et les élus intéressés.

Pour la journée de vendredi, l'apport d'Henry NOGUÈS ayant été jugé satisfaisant, une formule identique pourrait être recherchée avec la participation, par exemple, de Michel ADAM, spécialiste de la vie associative. Les ateliers pourraient débattre sur ce thème en réalisant par ailleurs une synthèse entre les thèmes antérieurs (le dirigeant de demain et la gouvernance du sport), le tout dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Le samedi matin serait consacré à la réunion politique traditionnelle entre élus.

Les dates proposées sont les suivantes : jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 août 2009.

Le débat qui s'engage suite à ces propositions fait apparaître diverses remarques :

- l'intérêt de prendre en compte le mouvement olympique et ses finalités dans les échanges qui seront organisés (Marcel RETAILLEAU) ;
- la difficulté d'intégrer des jeunes dans le processus car la durée de l'Université s'avère un peu longue pour eux (M. BACOURT) ;
- certaines réticences quant à la participation, soit des salariés qu'il faut rémunérer (M. CLET), soit d'un nombre important de personnes, tout le monde ne pouvant s'absenter en même temps (M. MEAUDE) ;
- l'importance de s'intéresser également aux personnels des Comités départementaux et des Ligues, mais cela prendra du temps ; des différences importantes existent entre les fonctions des personnels et un travail préalable au niveau régional est nécessaire afin de n'amener à l'inter région que des salariés ayant une approche pertinente ;
- l'intérêt du projet présenté par André LECLET : il est nécessaire de faire un effort et de se donner les moyens au moins une fois par an.

Serge BRUNET constate que les avis sont partagés mais qu'il est nécessaire d'avancer. Le dialogue social doit exister dans nos structures. Il propose de partir de cette proposition souhaitée par les salariés et d'améliorer ensuite le dispositif d'année en année. Puis il rappelle qu'en 2009, ce serait à la Basse Normandie de nous accueillir.

Quelques observations sont encore formulées :

- les élus arriveraient le jeudi soir sauf le collectif qui serait présent à partir du jeudi midi ;
- la difficulté pour la Basse Normandie de trouver des hôtels 2 étoiles à cette période de l'année encore très chargée dans cette région ; l'unité de lieu sera assurée, mais il sera certainement nécessaire de choisir des hôtels de qualité supérieure ;
- l'intérêt d'explorer la piste évoquée par Georges PLANCHOT relative à l'inscription de l'Université d'été dans une démarche officielle de formation afin d'obtenir des aides et de réduire ainsi les coûts, notamment pour les salariés.

En conclusion, Serge BRUNET présente le calendrier de réunions proposé pour la prochaine Olympiade, calendrier qui fait l'objet d'une seule observation : fixer la réunion de janvier plus tard dans le mois, ce qui paraît possible.

Les fiches de management

André LECLET fait référence aux documents de synthèse présentés dans les actes de l'Université d'été 2008, à savoir les 5 fiches élaborées par le groupe de travail ainsi que l'arborescence générale conçue par Patrick GENIN, mais qui a subi quelques modifications lors d'une réunion récente.

Afin de poursuivre la réalisation des fiches et d'aboutir dans un temps raisonnable, le groupe de travail propose de recruter un étudiant en ressources humaines pour une période de 4 à 6 mois. Un candidat potentiel s'est fait connaître et en ce qui concerne le financement qui a été évoqué avec Georges PLANCHOT, il ne semble pas y avoir de difficultés.

Le stage se déroulerait entre février et juin et un premier temps de 2 semaines serait consacré à l'étude de la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) d'une part et du caractère sociologique particulier de l'employeur associatif sportif d'autre part. Le groupe de pilotage serait constitué par les personnes qui ont réalisé la 1^e phase (3 salariés : Jérôme PAILLARD, Françoise TREDAN et Valérie VERTPRE ; 3 élus : Gérard BERCHE, Patrick GENIN et André LECLET). Il aurait pour rôle de valider les différentes étapes puis les fiches réalisées.

Le fait de disposer d'un financement national implique que les fiches soient mises à la disposition du CNOSF. La diffusion sera assurée par Extranet et quelques tirages papier seront effectués. Chaque fiche devra faire référence à un module de formation entrant comme élément d'un ensemble, ce qui revêt un intérêt certain en vue d'une reconnaissance dans le cadre de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Plusieurs observations sont formulées à la suite de cette présentation :

- il s'agit d'un outil adapté qui pourra servir au niveau national ; une diffusion au fur et à mesure de la production pourra être envisagée afin de pouvoir amender les fiches (Serge BRUNET) ;
- il convient de prêter attention à la rédaction ; les auteurs apprennent en rédigeant les fiches alors que les utilisateurs ne bénéficient pas de cette connaissance et doivent pouvoir les appréhender rapidement ; il conviendrait donc d'effectuer des tests en cours de rédaction (Georges PLANCHOT).

Troisième partie : le CNDS 2009

La présentation est effectuée par Georges PLANCHOT, président du CNCD. Il met l'accent sur un certain nombre de points qui découlent essentiellement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

La refonte du décret : les principales raisons

- Cette refonte est en lien étroit avec la nouvelle organisation territoriale de l'Etat au niveau régional et départemental et notamment avec la prochaine disparition des DRJS et des DDJS de plein exercice. Dans huit régions ont été nommés des préfigurateurs chargés de la mise en place des nouvelles Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale : 4 directeurs régionaux de la jeunesse et des sports ont été choisis ainsi que 4 directeurs régionaux de l'action sanitaire et sociale. On peut penser qu'à terme, il y aura peu de DRJS qui deviendront DRJSCS et encore moins de DDJS qui auront en charge les nouvelles directions départementales de la cohésion sociale.
- Si le décret restait dans sa forme actuelle, ce serait le DRJSCS qui deviendrait le délégué adjoint du CNDS (le Préfet de région étant le délégué) et un risque de détournement des crédits du sport vers d'autres voies existerait alors dans le cas où ce DRJSCS ne serait pas fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports.
- Les commissions départementales seront supprimées et on revient ainsi aux premiers temps du FNDS.

Le délégué du CNDS

- Un seul délégué sera mis en place, à savoir le délégué territorial qui couvrira l'ensemble du territoire régional.
- Afin de s'assurer que le délégué adjoint est bien au fait des questions relatives au sport, ce sera un fonctionnaire du ministère de la jeunesse et des sports proposé par le Préfet de région et nommé par le directeur du CNDS. Ce pourrait être soit le DRJSCS, soit l'un de ses adjoints si le DRJSCS n'appartient pas à Jeunesse et Sports.

Composition de la commission territoriale

- Elle comprend comme par le passé des représentants du mouvement sportif et des représentants de l'Etat.

- Les présidents des CDOS deviennent membres de droit des commissions territoriales au même titre que le président du CROS (ou leur représentant). Il n'y a pas de suppléant mais le représentant a voix délibérative.
- Le président du CROS assure la coprésidence avec le Préfet de région (délégué) ou avec le délégué adjoint.
- En ce qui concerne le nombre de représentants régionaux du mouvement sportif, la situation antérieure prévoyait, du côté de l'Etat : le Préfet, le DRJS, les Préfets de département et 2 représentants de Jeunesse et Sports, et du côté du mouvement sportif, le président du CROS, et autant de représentants que l'Etat soit un nombre égal à celui des départements plus deux.
- Actuellement, la proposition faite est de moduler la représentation du mouvement sportif régional de 2 à 4 alors que l'Etat ne souhaitait que 2 représentants des Ligues régionales. Au cours d'une réunion tenue au CNDS le 18 décembre rassemblant les directeurs régionaux et les présidents de CROS et présidée conjointement par le directeur du CNDS et par le président du CNCD, de nombreux collègues ont demandé à revoir cette situation.
- Le sondage effectué récemment auprès des CROS proposait diverses solutions :
 - o soit rester à 2 représentants,
 - o soit prévoir autant de représentants que de présidents de CDOS, ce qui conduisait à obtenir une majorité régionale dans le mouvement sportif avec la présence du président du CROS,
 - o soit prévoir une modulation de 2 à 4.
- Les résultats suivants ont été enregistrés :
 - o 2 réponses pour le statu quo (2 représentants),
 - o 5 réponses pour une majorité régionale,
 - o 14 réponses pour la modulation de 2 à 4.
- Cette dernière proposition a été transmise au directeur des sports mais sa validation par le Conseil d'Etat est nécessaire.
- Georges PLANCHOT insiste sur la nécessité d'une réelle collaboration entre le CROS et les CDOS sur la répartition des crédits à effectuer et ceci bien entendu en amont des travaux de la commission territoriale.

La circulaire du CNDS

Georges PLANCHOT attire l'attention sur quelques points de la circulaire relative au CNDS qui devrait être envoyée le 15 janvier dans les services.

- la suppression des commissions départementales ;
- la déclinaison territoriale des directives du CNDS mais la commission territoriale ne peut être créée tant que le nouveau décret n'est pas paru ;
- le conseil d'administration du CNDS du 25 novembre 2008 a voté les orientations pour 2009 ; les commissions régionales peuvent donc se réunir et décliner les directives en déterminant des enveloppes pour les publics cibles, des enveloppes par département ou des enveloppes par discipline ;
- il est possible de prévoir un préciput qui serait conservé afin de couvrir les aléas mais sa gestion doit relever de la compétence exclusive de la commission ; il ne s'agit pas d'un droit de tirage alloué aux services de la Jeunesse et des Sports ;
- le seuil des subventions est relevé à 600 euros avec une orientation privilégiée vers les têtes de réseau que constituent les ligues et les comités régionaux, les comités départementaux, les groupements d'employeurs, les clubs ; une modification a été demandée avec la suppression des deux dernières structures citées et l'adjonction des CROS et des CDOS ;

- le dépôt des dossiers sera effectué dans les services départementaux chargés des sports et auprès des CDOS pour le niveau départemental, dans les services régionaux chargés des sports et auprès des CROS pour le niveau régional ; leur instruction sera effectuée de la même façon ;
- les attributions financières sont de la compétence du délégué territorial après avis de la commission ;
- les commissions départementales ne seront pas convoquées sauf si le décret n'est pas publié au 1^{er} avril 2009 ;
- c'est la commission territoriale qui déterminera les conditions de dépôt et d'instruction des dossiers dans son règlement intérieur ;
- il est souhaité qu'il n'y ait pas de subdélégation de signature pour les subventions supérieures à 21 000 euros ;
- en ce qui concerne l'accompagnement éducatif, la répartition sera effectuée après évaluation au mois d'avril ;
- parmi les bénéficiaires potentiels, il convient de noter la suppression de Profession Sport en tant que tel mais avec le maintien des CRIB (Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles).
- Lucien THOMAS exprime alors son inquiétude par rapport à la mention "associations locales œuvrant dans le domaine de la santé" ;
- puis Georges PLANCHOT revient sur le Plan Sport Emploi qui est ramené à quatre ans au lieu de 5 mais avec le maintien du montant total des aides antérieures ;
- en ce qui concerne le soutien éducatif, l'aide nationale sera de 14 millions d'euros pour l'année scolaire 2009/2010 ;
- les modalités spécifiques concernant le soutien éducatif seront diffusées après évaluation et concertation entre le ministère de l'Education Nationale et le mouvement sportif (début avril) ;
- en ce qui concerne l'instruction des dossiers, il y a lieu de prévoir un phasage identique à celui de 2008.

Un échange général s'instaure alors à partir d'un certain nombre de questions posées par les participants :

- Le calendrier est fixé uniquement pour les mises en paiement :
 - en ce qui concerne les subventions les plus importantes, notamment pour l'emploi, l'instruction devrait être rapide et la réception est possible à partir du 15 mai par le CNDS ;
 - il est possible d'anticiper la composition de la commission territoriale afin de gagner du temps lors de la sortie officielle du décret ;
 - mais il est possible de réunir la commission régionale en attendant la parution de ce même décret.
- Le CROS de Basse Normandie signale les difficultés du fait que le DRJS est nommé par intérim et que la région figure parmi les préfigurations de DRJSCS avec un DRASS comme préfigurateur ; la région n'a quasiment pas de DRJS d'où des difficultés importantes à organiser la concertation.
- Le CROS des Pays de Loire a organisé le travail comme si de rien n'était ; le 10 décembre, la répartition entre les départements a été effectuée et les instructions données de manière identique aux autres années.
- Le CDOS de Vendée signale que les dossiers sont disponibles à compter du 10 janvier et qu'ils devront être remis fin mars.
- Georges PLANCHOT précise en effet que rien n'empêche de fonctionner ainsi mais qu'il ne peut y avoir de réunions des commissions départementales qui statueraient sur les attributions avant le 1^{er} avril.

- Si le décret n'est pas sorti à cette date, les réunions seront de plein droit et les commissions pourront alors effectuer des propositions au délégué territorial.
- Le CDOS de Maine-et-Loire signale que la part réservée aux CDOS n'apparaît plus dans la circulaire et qu'il serait alors bon de l'intégrer dans le règlement intérieur de la commission territoriale. Georges PLANCHOT précise qu'il est fixé une possibilité de subvention pour le fonctionnement d'une part et pour la représentation d'autre part (avec un plafond de 2 500 euros).
- A la question du CDOS de Maine-et-Loire relative à la position du CNCD sur l'aide à l'emploi pour les CDOS, Georges PLANCHOT précise qu'il est prévu d'allouer une aide de 12 000 euros pour les CDOS qui ont perdu un poste FONJEP, cette somme étant acquise sur l'enveloppe nationale. Par ailleurs, la volonté du CNCD est de faire dégager 100 à 120 emplois en 2009 sur la part nationale du CNDS, à destination des CROS et des CDOS et de quelques autres cas.
- Suite à la question du CDOS du Morbihan relative au traitement des dossiers en 2010, Georges PLANCHOT précise que ce sera le règlement intérieur de la commission territoriale qui devra traiter de cet aspect, permettant ainsi les adaptations aux spécificités locales. Un cadre de règlement intérieur est d'ailleurs en préparation (sur la base d'un avant-projet rédigé par la DRJS de Paris comme le précise Marcel RETAILLEAU).
- Suite à la question de Gérard BERCHE, Georges PLANCHOT précise également qu'il n'y aura aucune obligation en 2009 à utiliser les demandes de subvention en ligne (procédé Subv&net).
- Le CDOS de l'Orne exprime son inquiétude car il ne constate aucune avancée et regrette l'absence de retour sur ce qui se passe au niveau national. Le président du CROS de Basse Normandie apporte alors quelques précisions : la réunion du 18 décembre à Paris était suivie des vacances de Noël, ce qui n'a pas permis d'envoyer les documents qui le seront incessamment. Le CROS s'interrogeait sur la commission à réunir et a l'intention de réunir prochainement les CDOS. Par ailleurs, il rappelle l'importance d'un autre dossier qui mobilise les énergies : c'est celui relatif au CREPS d'Houlgate et à sa fermeture envisagée.
- Georges PLANCHOT conclut cette partie de la réunion en exprimant à nouveau la nécessité pour les CROS et les CDOS de s'accorder au niveau régional de manière à créer une cohérence dans la solidarité.

Le CNDS et les équipements sportifs

Georges PLANCHOT annonce qu'une prochaine circulaire distinguera deux types d'équipements :

- ceux dépendant d'une enveloppe nationale ;
- ceux relevant d'une enveloppe régionale déconcentrée.

En ce qui concerne la 1^e enveloppe relative à des équipements structurants, une modification anticipe sur la RGPP : la gestion devient régionale avec l'avis du délégué régional (ou territorial plus tard) d'une part et du président du CROS d'autre part. Cet avis sera porté directement sur la base informatique ultérieurement. Il va de soi que la consultation du CDOS concerné est souhaitable. Mais dans l'attente des modifications du code du sport relatif au CNDS, les dossiers pourront être déposés auprès des services déconcentrés qui en assureront l'instruction technique. Pour l'examen en commission nationale prévue le 6 avril, les dossiers sont à déposer avant le 23 février.

Pour l'enveloppe régionale déconcentrée relative à des équipements de proximité, les décisions sont prises par le délégué du CNDS après avis de la commission. On se réfèrera à l'instruction du mois de novembre en ce qui concerne le montant des enveloppes.

Il est possible d'inclure dans ces dossiers des acquisitions de matériel dont le coût HT est au minimum de 1 000 euros ainsi que l'acquisition de véhicules pour sportifs handicapés. L'instruction des dossiers est effectuée à l'échelon départemental ; ils remontent au niveau régional pour prise de décision par le délégué après avis de la commission. Le dossier est transmis pour avis au président du CDOS. Les délais sont fixés au niveau régional.

Suite à une demande de précision du CDOS du Maine-et-Loire, Georges PLANCHOT rappelle que l'avis de la commission régionale n'est pas requis pour les dossiers nationaux mais qu'il est souhaité une concertation entre le CROS et les CDOS au préalable.

Quatrième partie : le réseau des référents territoriaux et des experts

Le réseau de référents territoriaux

Georges PLANCHOT rappelle qu'il s'agit d'un projet déjà ancien que le CNOSF a accepté de réactualiser en préfiguration, en quelque sorte, de la RGPP avec une adaptation au mouvement sportif. A l'origine, 28 emplois de chefs de projet avaient été créés en vue d'une implantation dans les CROS, mais l'idée a été dévoyée et l'implantation s'est réalisée dans diverses structures (CROS, Ligues ou Fédérations) ce qui entraîne une certaine incohérence.

Le réseau a été rapatrié sur le CNCD (mission territoriale) afin de lui redonner du corps en l'implantant bien dans les CROS. Ce sera dorénavant le réseau des référents territoriaux, qui n'a ni vocation régionale, ni départementale, mais bel et bien territoriale ; il est basé sur la création d'un poste par région, avec quelques interrogations pour certaines régions susceptibles de "bouger" dans le cadre de la réforme en cours. La logique d'implantation, c'est le CROS sans s'interdire pour autant un emploi supporté par un CDOS si le CROS s'avère dans l'impossibilité de le faire.

Il ne s'agit pas d'un poste de direction mais d'un agent susceptible de mettre en réseau les acteurs sportifs, avec une bonne connaissance des dynamiques locales ; il doit favoriser la concertation territoriale en vue d'un développement cohérent de tous les sports sur le territoire concerné. Il doit être à même de savoir ce qui se passe sur le territoire afin de permettre une meilleure analyse au niveau national.

L'animation de ce réseau relève de la compétence du directeur de la mission territoriale, Yohann CAUET en collaboration avec son adjoint direct. Ils auront notamment pour mission de créer des liens entre les référents afin de constituer un véritable réseau.

Il reste à régler quelques implantations : la Bretagne où l'on attend la prochaine élection et où la concertation CROS/CDOS est en cours, la Normandie (Haute et Basse) où l'on attend également les prochaines élections.

Les référents constituent une "tête de pont", mais avec un passage obligé par les présidents pour toutes les questions politiques. S'il s'agit d'un aspect technique, la question pourra être traitée directement avec le référent avec copie à l'employeur ; s'il s'agit d'une question politique, ce sera l'employeur qui sera d'abord le destinataire afin de ne pas créer de déviance et d'aboutir à une situation où ce seraient les salariés qui dirigent.

Le réseau d'experts

Georges PLANCHOT rappelle qu'on a abandonné le terme de "personnes ressources". Les EXPERTS sont des personnes qui ont des compétences particulières et reconnues dans des domaines précis. Ce peut être des salariés ou des élus. Le processus est en cours de réalisation et il devrait être bouclé avant le 18 avril 2009.

Il précise ensuite le montant des enveloppes financières prévues pour chacun des réseaux :

- 6 000 euros pour chacun des référents territoriaux, somme reconduite en 2009 ;
- 4 000 euros pour ces référents dans les DOM (référént monodépartemental) ;
- 3 000 euros pour chacun des experts (le travail de ceux-ci en vidéoconférence devrait permettre d'alléger les charges).

Débat autour du sujet

A la question relative à la responsabilité juridique par rapport à la réponse apportée par un expert, il est précisé que celui-ci sera consulté pour avis mais ce sera la centrale qui donnera effectivement la réponse et qui en assurera par conséquent la responsabilité.

A la question de la mise en place d'un dispositif d'évaluation, Georges PLANCHOT précise à nouveau que les experts sont consultés pour avis : leur compétence sera remise en cause dans la mesure où leur avis ne serait pas pertinent. Il existe en effet des experts juridiques au CNOSF et les experts ont vocation à apporter des réponses appropriées au terrain afin que la réponse juridique prenne mieux en compte les réalités locales.

A la question relative au conventionnement, Georges PLANCHOT précise que la signature d'une convention est effectivement prévue et que ce sera fait avant le 18 avril.

M. CLET signale que les "experts" ont été déçus suite à la réunion qui s'est tenue en décembre ; ils n'ont pas perçu exactement quel devait être leur rôle. Georges PLANCHOT précise qu'il y a eu une modification dans l'organisation générale suite à une réunion du CNDS qui s'est superposée à la réunion politique prévue le 18 décembre ; ceci a entraîné un certain nombre de changements dans le programme : réunion politique le 17 alors que les "experts" n'étaient pas présents et développement de certains thèmes le 18 afin de combler les absences.

Pour la Vendée, il paraît regrettable de mélanger référents et experts avec une prédominance des instructions destinées aux référents. Georges PLANCHOT reconnaît que le seul intérêt de les réunir ensemble est qu'ils se connaissent. Autrement, les experts seront réunis en fonction des thèmes qui les concernent, référents et experts ne seront pas réunis ensemble.

Serge BRUNET exprime une certaine méfiance par rapport au niveau national dont on connaît bien la tendance jacobine visant à centraliser à nouveau les dispositifs alors qu'ils sont essentiellement destinés à assurer un meilleur lien entre les secteurs déconcentrés et l'échelon central. Il convient de faire comprendre à certains jeunes administratifs que ces thématiques ne se gèrent pas depuis Paris uniquement et d'être très attentif au respect de ces principes. Georges PLANCHOT pense que ce type de débat n'a pas lieu d'exister.

Cinquième partie : le Congrès du CNCD de La Réunion

Serge BRUNET propose de dresser le bilan des travaux réalisés lors du Congrès ; il fait état des réflexions conduites dans les ateliers qui ont fait apparaître :

- le besoin de renforcer les inter-régions dans l'hexagone et la nécessité d'avoir une représentation plus équilibrée géographiquement des CROS et des CDOS au sein du Comité directeur du CNCD ;
- la question de la représentation du mouvement sportif auprès des intercommunalités (on pourra se référer à ce sujet au compte-rendu spécifique du Congrès page 1).

Lucien THOMAS constate qu'il y a eu peu de retour du Congrès au niveau des territoires et que l'effet de levier escompté était absent.

Georges PLANCHOT note l'absence effective de la presse à ce Congrès mais également le fait que le CDOS local n'en a pas souffert. Les conclusions de la réunion ont été bien prises en compte en ce qui concerne le CNDS par la direction des sports d'une part et par le directeur du CNDS d'autre part.

Yves BEAUMONT rappelle alors qu'il convient de consacrer les fonds du CNDS à des actions sportives et à ne pas les détourner vers d'autres axes comme par exemple les "ateliers éducatifs". Georges PLANCHOT affirme que le CNDS n'est pas fait non plus pour compenser la disparition des crédits budgétaires (il attire à ce propos l'attention de ses collègues sur la gestion du "préciput" si un tel dispositif est mis en place) ; il réaffirme également que les crédits du CNDS sont des crédits qui sont cogérés. S'il lui paraît possible que les CROS et les CDOS soient les dépositaires de fonds afin de conduire certaines actions en partenariat avec l'Etat, il convient de refuser de payer des factures correspondant à des dépenses que nos structures n'auraient pas engagées.

Sixième partie : le sport de Haut Niveau

Marcel RETAILLEAU présente ce sujet. La RGPP a pour conséquence de repenser l'organisation du sport de haut niveau d'une part mais également celle des CREPS sur le territoire métropolitain. Deux priorités seront prises en compte : la situation par rapport à une ville universitaire d'une part et l'accueil de Pôles France ou de Pôles Espoirs d'autre part. L'évaluation des dispositifs est effectuée sous la seule responsabilité du Ministère de la santé et des sports. La concertation engagée entre les instances Jeunesse et Sports et le Budget montre l'intention de réduire à 7/8 le nombre de CREPS qui seraient placés sous l'autorité de l'INSEP.

Les missions des CREPS sont essentiellement celles concernant le sport de haut niveau, celles ayant trait à la formation et à l'accueil des stages sportifs. A partir de ces critères, les établissements ont été classés en trois catégories :

- ceux qui répondaient aux critères,
- "le ventre mou" avec les établissements répondant seulement à une partie des critères,
- les établissements ne correspondant pas aux critères.

Suite à ce classement, on a pu noter de multiples interventions politiques avec des pressions de droite comme de gauche mais également une forte mobilisation du mouvement sportif. Une circulaire, celle du 16 décembre 2008, a précisé les orientations suivantes :

- 14 CREPS deviendraient les "campus territoriaux de l'excellence sportive" ;
- pour 6 d'entre eux, il est mis fin à leur fonctionnement dans le cadre du nouveau dispositif ;
- 4 enfin sont en sursis avec une prise de décision prévue à compter du 31 mars.

L'ARF (Association des Régions de France) a été saisie afin de connaître sa position par rapport au transfert éventuel des CREPS aux Conseils régionaux. Elle doit se réunir le 21 janvier afin d'évoquer cette question qui comporte trois volets : l'acquisition du foncier, la gestion du personnel et enfin le fonctionnement courant. Une position claire de l'ARF serait intéressante mais il conviendrait de pouvoir mettre en place des actions de lobbying afin de soutenir les besoins du mouvement sportif. Il est d'ailleurs bon de rappeler à ce sujet que certains CREPS ont été mis en place par les Régions elles-mêmes et ont été ensuite reconnus par l'Etat.

A titre d'exemple, Marcel RETAILLEAU cite l'exemple de Bourges où la région s'est positionnée favorablement avec un coût de 33 millions d'euros HT (et avec des financements européens).

Georges PLANCHOT précise alors que l'ARF est demandeuse de la position du mouvement sportif. Pour que la réunion du 21 janvier soit productive, il convient de savoir ce que l'on veut.

Pierre VILTARD, président du CROS de Basse Normandie intervient alors en annonçant que la fermeture du CREPS d'Houlgate est prévue à compter du 1^{er} septembre 2009. Le souhait du mouvement sportif est de conserver la situation actuelle parce que si la gestion des établissements devient régionale, les politiques seront différentes d'une région à l'autre. Le mouvement sportif a conduit de nombreuses actions et a rencontré notamment le Président de la Région. Ce dernier a fait valoir divers arguments tels les contraintes du budget régional, la concentration nécessaire sur des objectifs prioritaires et le souhait de ne pas alourdir les charges de la Région. Le 7 janvier, le CREPS a tenu un conseil d'administration extraordinaire au cours duquel il a été décidé de ne plus accueillir de stages à compter du 1^{er} avril 2009. Le CREPS emploie 40 personnes dont 30 sont des fonctionnaires appelés à choisir de nouvelles affectations. Enfin l'intendant doit rendre les comptes définitifs fin février 2010.

Le mouvement sportif a demandé à rencontrer le Préfet, qui n'a jamais été saisi du dossier : aucune réponse n'a été donnée pour le moment. Il a demandé également à rencontrer le Secrétaire d'Etat Bernard LAPORTE mais n'a reçu aucune réponse à son courrier. Par contre, les personnels ont reçu une lettre de Bernard LAPORTE le 19 décembre leur présentant ses "amitiés".

La position actuelle du mouvement sportif est d'obtenir un sursis jusqu'au 1^{er} septembre 2010 afin que les stages programmés puissent se dérouler en 2009. Le président du CROS regrette le désengagement de l'Etat alors que des travaux neufs importants ont été réalisés dans l'établissement avec notamment une piste d'athlétisme et un terrain de football synthétique. Il signale enfin que les salaires des personnels représentent une dépense de 1,5 millions d'euros auxquels il convient d'ajouter les charges de fonctionnement.

Georges PLANCHOT fait état de contacts avec l'ARF : les positions varient d'une région à l'autre. Il insiste à nouveau sur l'importance pour le mouvement sportif d'avoir une position claire par rapport aux conséquences des suppressions envisagées.

Puis, suite à une question relative aux Pôles espoirs, Georges PLANCHOT précise que l'intention de Bernard LAPORTE consiste à revenir à une liste de 5 000 sportifs classés dans les listes du haut niveau, ce qui revient à ne plus reconnaître les Espoirs. On assiste en effet à un essoufflement des régions par rapport au sport de haut niveau et à un désengagement de l'Etat qui veut cependant continuer à décider dans ce domaine.

Suite à la question de Serge BRUNET relative à la position du CNOSF par rapport aux suppressions d'établissements, Georges PLANCHOT renvoie au discours du président lors de la présentation des vœux ; il note qu'aujourd'hui, il existe davantage de cohérence et qu'elle est à mettre en évidence. Pour Serge BRUNET, une réponse devrait être apportée en fonction des spécificités de chacun des CREPS, la question étant de savoir si le CNOSF a conduit une réflexion dans ce sens. Georges PLANCHOT précise qu'il n'en a pas été question, pas plus qu'au sein des cadres techniques ; tout le monde avait l'impression que cela ne coûtait rien car c'était l'Etat qui payait. Il conviendrait d'établir le rapport Finances/Résultats et de voir si avec les mêmes sommes, on pourrait peut-être faire mieux.

Pierre VILTARD dénonce le fait qu'aucune Fédération utilisatrice du CREPS d'Houlgate n'ait bougé. Et si le CREPS de Dinard vient également à fermer, l'établissement le plus proche sera alors situé à Orléans.

Serge BRUNET pose alors la question de savoir si le CNOSF a été associé à la réflexion concernant la réforme envisagée du haut niveau.

Georges PLANCHOT annonce qu'une "cellule de crise" a été mise en place. On constate en effet que si pour le football, les crédits de l'Etat ne représentent que 4 à 5 % du budget fédéral, il s'élève à 70 % pour la lutte par exemple et se situe en moyenne à hauteur de 30 à 40 %. On a l'impression que la politique de l'Etat vise à couper les relations entre la base et le haut niveau ; l'Etat veut récupérer le haut niveau (en rattachant par exemple la préparation olympique directement au cabinet) en laissant aux Fédérations le soin de s'occuper de la masse.

Puis il fait état de la position d'Henri SERANDOUR qui a été particulièrement dur dans son intervention lors de la présentation des vœux. Ceci a provoqué une réaction du directeur de cabinet qui a annoncé que la publication de la lettre adressée par le président du CNOSF à Roselyne BACHELOT (lettre résultant d'une rédaction collective) ne serait pas sans conséquences. On a abouti à une situation à la limite du scandale et on s'attend à de fortes tensions.

Questions diverses

La question de la situation des délégués départementaux de l'USEP ou de l'UNSS est posée par Jean-François FREMONT. Serge BRUNET répond qu'ils sont en position de détachement et le représentant de la Vendée précise qu'ils ont le choix entre le détachement (paiement par la structure d'accueil) ou la réintégration. Le représentant des Côtes d'Armor fait état des chiffres suivants : sur 160 détachés, 70 n'ont pas accepté ; il appartient maintenant à l'UNSS de faire le choix. Pour lui, cette situation aboutit à la fin du sport scolaire sous 2 à 3 ans ; de plus, la mise en place de l'accompagnement éducatif met en difficulté les professeurs d'EPS.

Marcel RETAILLEAU évoque un courrier des Hautes Alpes (Pelvoux) demandant le soutien de leur candidature pour les Jeux Olympiques de 2018. Par ailleurs, le président du CIO, Jacques ROGGE aurait annoncé que si la France gagnait pour 2018, elle n'aurait pas les JO de 2024. Il serait intéressant de connaître la position des CROS et des CDOS sur ce sujet. Georges PLANCHOT constate une dispersion dans les candidatures. Les 4 villes candidates (Pelvoux, Annecy, Grenoble et Nice) seront auditionnées par le CNOSF le 20 janvier prochain. La décision sera prise par le CNOSF le 18 mars en principe sauf s'il existe des tensions avec le ministère.

Gérard BERCHE tient à rappeler qu'en ce qui concerne les CREPS, l'éducation populaire est également concernée et qu'il serait bon d'associer les Fédérations aux réflexions qui sont engagées.

Conclusions

Serge BRUNET adresse ses plus vifs remerciements, au nom du collectif, à tous les participants qui se sont engagés au cours des quatre années de l'Olympiade. Il exprime le vœu que les diverses structures continuent à se fédérer. La dimension inter régionale a permis d'affirmer la cohésion entre les structures déconcentrées, le CNCD et le CNOSF mais également entre élus, jeunes et salariés. Il souhaite également que les objectifs visés jusqu'à présent soient poursuivis, et ce d'autant que les enjeux sont forts et importants.

M. COISY des Pays de Loire tient à saluer le travail remarquable réalisé par Georges PLANCHOT durant ces quatre années au CNCD.